



Mont-de-Marsan, le 02 juin 2014

Communiqué de presse

OPERATION DE LUTTE CONTRE LES VOLS DE METAUX

Du 22 au 27 mai 2014, **9 sites de récupérateurs de métaux** (7 en zone gendarmerie et 2 en zone police) ont été contrôlés simultanément par les unités de gendarmerie et de la police nationales du département des Landes. Les forces de l'ordre ont reçu le concours de la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP) et de la Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) sur 2 sites jugés prioritaires.

Les vols de métaux constituent en effet une préoccupation forte de la population et des professionnels en particulier. Ces phénomènes constituent un trouble à l'ordre public et une menace pour des secteurs entiers de notre économie.

Si les sociétés de récupération de métaux les plus importantes respectent en général la réglementation et connaissent des contrôles réguliers, cette opération d'envergure a permis de révéler que certains professionnels ne respectaient pas certaines règles en la matière. Les infractions les plus fréquemment relevées sont :

- Le non respect des prescriptions imposées aux installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) alors que sont entreposés dans ces sites, des véhicules hors d'usage, des débris métalliques, des objets de brocante etc.
- Le défaut de registre et le paiement en espèces laissant à penser qu'il existe un marché parallèle qui, malgré les obligations existantes, prospère en marge de toute inscription sur le registre d'objets mobiliers (ROM) et au moyen de transactions en liquide.
- Fausse sous-traitance, travail dissimulé par dissimulation de salarié, travail dissimulé par dissimulation d'activité.
- Infractions routières (pneus lisses, absence de certificat d'immatriculation, non présentation de permis de conduire, non transfert de carte grise et défaut de contrôle technique).

Des suites administratives et judiciaires sont en cours qui devraient rapidement déboucher sur une ouverture d'information et permettre d'évaluer plus précisément les différents préjudices.

Contact Presse :

Marion DOURTHE : 05 58 06 58 14 ; 06 32 63 68 82 – marion.dourthe@landes.gouv.fr

Thierry MORIER : 05 58 06 72 49 ; 06 37 04 61 13 – thierry.morier@landes.gouv.fr